



Conduite sans permis récidive

Par **fred39**, le **13/10/2014** à **11:53**

Bonjour à tous

Voilà je me suis fais arrêter par la gendarmerie pour un contrôle mais je n ai plus de permis (retirer a cause de l alcool 2 fois 6 points)je suis convoqué pour une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité au mois de février.je voudrais savoir qu est ce que je pourrais avoir comme sanction?sachant que c'est pas la première fois en 98 je me suis fais prendre sans permis 1 fois sans assurance non mutation de la carte grise pneus lisses en 2008 ,conduite en état d ivresse sans assurance ect..en 2009 mon permis a ete retirer 4 mois et 990 d amendes.Je ne me tiens pas d excuses et j assume entièrement mes actes.Je ne me considère pas non plus pour un criminel seulement je fais pas les bons choix et je m en excuse.